ALLER AU SOMMAIRE

Dès le début de la Première Guerre Mondiale, eu égard à l'importance des armées mobilisées et à la prolongation des opérations, il parut nécessaire de créer une récompense spéciale destinée aux militaires titulaires d'une citation à l'ordre.

L'écrivain Maurice Barrès, député de Paris, propose un projet de médaille pour décorer les soldats après un exploit particulier. Le 23 décembre 1914, le député Bonnefous, dépose une proposition de loi pour instituer pour les combattants, une médaille dite de la « valeur militaire ». Le 28 janvier 1915, le député Driant, rapporteur de la Commission de l'armée, remet un rapport favorable et désigne cette décoration par « Croix de Guerre ».

Créée par la loi du 8 avril 1915, la Croix de Guerre, confortée par un décret du 23 avril 1915, a eu pour but de «commémorer, depuis le début des hostilités, les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments».

Des palmes ou des étoiles sont placées sur le ruban suivant la nature des citations obtenues :

- Citation à l'ordre du régiment : étoile de bronze
- Citation à l'ordre de la brigade : étoile de bronze
- Citation à l'ordre de la division : étoile d'argent
- Citation à l'ordre du corps d'armée : étoile de vermeil
- Citation à l'ordre de l'armée : palme de bronze (un décret ultérieur précisa qu'une palme d'argent remplace cinq palmes de bronze)
- Le Ruban : 37 mm reprenant les couleurs de la médaille de Sainte-Hélène vert avec liseré rouge à chaque bord et comptant cinq branches rouges verticales de 1,5 mm.
- La médaille : C'est au sculpteur Bartholomé qu'est dû le modèle définitif : croix en bronze florentin à quatre branches avec deux épées croisées. Le centre représente à l'avers le profil droit de la République coiffée d'un bonnet phrygien, et au revers, selon les millésimes successifs, les inscriptions 1914-1915, 1914-1916, 1914-1917, 1914-1918.

Le nombre de titulaires de la Croix de Guerre 1914-1918 n'est connu de personne. Les renseignements du ministère de la guerre estiment à 2 055 000 citations attribuées au 1er mars 1920. Ce chiffre ne tient pas compte des citations à titre posthume et des Croix de Guerre accompagnant d'office la Légion d'honneur et la Médaille militaire.

